

# Conseil économique et social

Distr. Générale 23 octobre 2015

Original: français

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

#### Vingt-huitième session

Genève, 25-29 janvier 2016 Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire **Propositions d'amendements au règlement annexé à l'ADN: Autres propositions** 

## Proposition visant à compléter le tableau C

# Communication de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin $(\mathsf{CCNR})^1$

1. Il a été constaté que dans le tableau C, pour les entrées suivantes

No ONU 1986 ALCOOLS INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A.,

No ONU 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.,

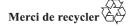
No ONU 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. et

No ONU 3286 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A.

il manque pour le groupe d'emballage I les lignes pour le transport dans des citernes à pression.

- 2. Le Groupe de travail informel "Matières" a examiné ce point au cours de ses 7ème et 8ème réunions et a recommandé d'ajouter les lignes correspondantes dans le tableau C (document informel INF.12 de la vingt-septième session).
- 3. Il est proposé d'ajouter les quatre lignes suivantes dans le tableau C :

Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2016/6.



(1)	(2)	(3a)	(3b)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
N° ONU ou N° d'identification de la matière	Nom et description	Classe	Classification	Groupe d'emballage	Dangers	Type de bateau-citerne	Conception de la citerne à cargaison	Type de citerne à cargaison	Équipement de la citerne à cargaison	Pression d'ouverture de la soupape de dégagement à grande vitesse en kPa	Degré maximal de remplissage en %	Densité relative à 20 °C	Type de prise d'échantillon	Chambre de pompes sous pont admise	Classe de température	Groupe d'explosion	Protection contre les explosions exigée	Équipement exigé	Nombre de cônes/feux	Exigences supplémentaires /Observations
1986	ALCOOLS INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A.	3	FT1	I	3+6.1+(N1, N2, N3, CMR, F ou S)	С	1	1	*	*	95		1	non	T4 <sup>3)</sup>	II B <sup>4)</sup>	oui	PP, EP, EX, TOX, A	2	27; 29; *voir 3.2.3.3
1992	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.	3	FT1	I	3+6.1+(N1, N2, N3, CMR, F ou S)	С	1	1	*	*	95		1	non	T4 <sup>3)</sup>	II B <sup>4)</sup>	oui	PP, EP, EX, TOX, A	2	27; 29 *voir 3.2.3.3
2924	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	3	FC	I	3+8+(N1, N2, N3, CMR, F ou S)	С	1	1	*	*	95		1	oui	T4 <sup>3)</sup>	II B <sup>4)</sup>	oui	*	1	27; 29 *voir 3.2.3.3
3286	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A.	3	FTC	I	3+6.1+8+(N1, N2, N3, CMR, F ou S)	C	1	1	*	*	95		1	non	T4 <sup>3)</sup>	II B <sup>4)</sup>	oui	PP, EP, EX, TOX, A	2	27; 29 *voir 3.2.3.3